

Dialogue social DISI

Comme il le fait régulièrement depuis la mise en place de la nouvelle Direction, Robert Perrier, AGFiP de la DISI Sud-Est, rencontrait ce jour les organisations syndicales représentatives, lors d'une réunion informelle.

Ce type de réunion permet aux représentants des personnels de faire le point sur l'actualité de nos services, de relayer les interrogations des agents ou les problèmes rencontrés dans les différents établissements. Ces éléments complètent les interventions sur le terrain, les rencontres avec les responsables de sites ou de services, ainsi que les travaux des instances compétentes en matière d'organisation des structures et des missions, ou de conditions de vie au travail.

Jour de carence

La Direction Générale vient d'adresser aux services gestionnaires la circulaire d'application du jour de carence à la DGFIP. La mesure est entrée en vigueur le 1er janvier 2012, et sera appliquée à la DISI à compter de la paye de juin 2012.

Les congés de maladie ordinaire constatés depuis le 1er janvier concernent 91 agents du périmètre de la DISI Sud-Est, principalement pour une journée ; Robert Perrier propose une retenue d'1/30^{ème} de rémunération par mois, à compter de juin, à concurrence du nombre de jours à prélever. La Direction présentera aux agents le dispositif arrêté.

La Délégation Force Ouvrière DGFIP a rappelé son opposition à la mise en œuvre du jour de carence, mesure démagogique et anti-fonctionnaire. La Fédération Générale des Fonctionnaires FO, après avoir fait procéder à une analyse juridique de la circulaire Fonction Publique, a mandaté son avocat pour déposer un recours contre la dite circulaire. De même, notre Organisation revendique la suppression du jour de carence, imposé de manière arbitraire et inégalitaire

FO, première organisation de la fonction publique de l'Etat et moteur de la contestation sur ce dossier entend bien obtenir satisfaction.

Au nouveau Président de la République et son futur gouvernement de montrer que le changement peut être une réalité et non une simple promesse de campagne.

Visites de sites

Après avoir rappelé les conditions de visites des sites par les organisations syndicales, Robert Perrier a souligné la spécificité des visites effectuées pour le compte du CHS, seule instance dans laquelle les représentants des personnels peuvent disposer de plans ou de photographies des locaux.

Pour autant, la difficulté de suivi des sites liée à l'éloignement géographique, voire les situations d'urgence, plaident pour une application souple de ces principes.

Le responsable de la DISI proposera au prochain CHS un programme de visite des sites, pour l'ensemble des acteurs concernés. L'évolution prévisible de la configuration de certains ESI (Nice, Ajaccio, Montpellier) reste à préciser, mais elle nécessitera une information complète des agents et de leurs représentants.

Même si le contexte DISI ne facilite pas les choses, c'est à l'Administration de donner les moyens aux instances (CHS, CT) de jouer pleinement leur rôle. Le rappeler n'est pas inutile...

D'autres projets nécessiteront une action combinée entre DISI et Direction Locale concernée, comme par exemple le réaménagement des locaux de la CID d'Aix-en-Provence, ou les structures d'assistance dont le rattachement à la DISI est prévu pour le 1^{er} septembre prochain. Il s'agira de garantir aux agents concernés des conditions matérielles satisfaisantes pour l'exercice de leurs missions. Les instances des différentes Directions, et leurs membres, seront informés, au fur et à mesure de l'élaboration des projets.

Quant aux rumeurs souvent évoquées de suppression de sites, Robert Perrier dément tout projet dans ce sens pour Marseille, à l'heure actuelle ; le Directeur rappelle toutefois qu'au nom de la rationalisation immobilière, le Plan Stratégique Informatique (en cours de discussion) préconise un « rapprochement » des ESI d'une même résidence, comme cela est envisagé à Lyon...



Le dialogue social à la DISI se poursuit dans les prochaines semaines avec les CAP Locales, le Comité Technique, et le CHS. **Autant d'instances où les représentants Force Ouvrière auront à cœur de défendre les intérêts des agents, leurs missions et leurs conditions de travail...**



La Délégation FO DGFIP Groupement DISI Sud-Est : André AMBROSIO (ESI Marseille Prado)

